

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AOÛT 2015

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Adstock convoquée par le directeur général/secrétaire-trésorier tenue le lundi, 24 août 2015 à 19h00 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : monsieur le maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie Boissonneault-Gaulin et Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, Denis Marc Gagnon et Stéphane Thivierge.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture, je note l'absence du conseiller Nelson Turgeon. Par ailleurs, aucun contribuable n'y assiste.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Adoption du règlement numéro 180-15 concernant un emprunt aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par la construction d'une conduite d'alimentation d'eau potable pour les usagers du Lac-du-Huit dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac;
2. Règlement numéro 180-15 concernant un emprunt aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par la construction d'une conduite d'alimentation d'eau potable pour les usagers du Lac-du-Huit dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac : accès au registre référendaire des personnes habiles à voter;
3. Période de questions;
4. Levée de la séance.

15-08-230

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 180-15 CONCERNANT UN EMPRUNT AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR LA CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE POUR LES USAGERS DU LAC-DU-HUIT DANS LE SECTEUR SAINTE-ANNE-DU-LAC

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock désire construire un réseau d'eau potable pour les usagers du Lac-du-Huit dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock désire également effectuer des travaux d'infrastructures et de pavage sur la rue des Écureuils;

ATTENDU l'entente de construction et de financement des infrastructures d'eau potable des usagers du Lac-du-Huit dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac, signée entre la Municipalité d'Adstock et la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU qu'un montant de 3 213 777 \$ est nécessaire pour mener à terme le projet;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour en acquitter le coût;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Stéphane Thivierge lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 10 août 2015;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications rendues par monsieur le Maire concernant la portée des dispositions contenues au règlement numéro 180-15;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu que le règlement portant le numéro 180-15 concernant un emprunt aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par la construction d'une conduite d'alimentation d'eau potable pour les usagers du Lac-du-Huit dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac, soit adopté. (Voir le livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-08-231

RÈGLEMENT NUMÉRO 180-15 CONCERNANT UN EMPRUNT AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR LA CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE POUR LES USAGERS DU LAC-DU-HUIT DANS LE SECTEUR SAINTE-ANNE-DU-LAC : ACCÈS AU REGISTRE RÉFÉRENDAIRE DES PERSONNES HABLES À VOTER

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu que le règlement portant le numéro 180-15 concernant un emprunt aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par la construction d'une conduite d'alimentation d'eau potable pour les usagers du Lac-du-Huit dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac et des travaux d'infrastructures et de pavage sur la rue des Écureuils soit soumis aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur desservi pour qu'elles puissent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 532 à 560 de la «*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*».

Lesdites personnes habiles à voter sur le règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00), le mercredi, 9 septembre 2015 au bureau de la Municipalité d'Adstock, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable n'assiste à la séance. De ce fait, aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

15-08-232

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu de lever la séance à 19h10.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Pascal Binet

Jean-Rock Turgeon

JRT